

semble 577 pages, non compris l'Épître dédicatoire, le Discours préliminaire & la Table.

Ce Traité, imprimé à *La Haye*, s'il est bien exécuté, ne peut qu'être vraiment intéressant pour quiconque suit l'Histoire de notre siècle. Combien de Bâtimens neutres saisis, détenus, confisqués durant le cours de la guerre présente. Les Papiers publics en font foi. D'un côté les Propriétaires, dont ces voies de fait troubloient le Commerce, les ont représentés comme autant d'entreprises sur les Droits de la Neutralité; & leurs représentations n'étoient pas sans fondement. De l'autre, les Armateurs qui s'étoient emparés de ces Vaisseaux, ont réclamé les Droits de la Guerre, & ces Droits que l'avidité se permet si souvent d'interpréter, que la force fait valoir avec tant de hauteur, ne se méprisent point impunément.

Antérieurement à toute Convention positive, il y a sans doute des principes fixes sur lesquels la raison peut établir une décision impartiale; mais ces principes ont été jusqu'à présent ou perdus dans la masse des vérités ignorées, ou destitués de cette évidence qui dissipe les préjugés & qui réunit les suffrages. Pour saisir le vrai en cette matière & le présenter dans son jour, il faut discuter séparément ce qu'autorise la Guerre, & ce qu'interdit la Neutralité. Il faut ensuite rapprocher leurs Droits respectifs, les modifier les uns par les autres, les combiner dans ce juste tempérament qui concilie les intérêts opposés, sans les confondre ou les détruire. Si l'on manque cette conciliation qui doit être ménagée avec la droiture d'un esprit vrai & avec la délicatesse d'un cœur sensible, ce qu'on prononcera sur la saisie des Bâtimens neutres :